Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 083-200008258-20261008-031_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR

SYNDICAT MIXTE
PROVENCE VERTE VERDON

DELIBERATION DU BUREAU

SEANCE DU 08 OCTOBRE 2026

OBJET : Demande de subvention LEADER pour le projet BatCAm
Annule et remplace la délibération 029/2026 du 09 juillet 2026

N° : 031 /2026

Nombre de membres du Bureau	: 13 représentant 13 voix
Nombre de membres en exercice	: 13 représentant 13 voix
Nombre de membres ayant pris part à la délibération	: 10 représentant 10 voix

L'an deux mille vingt-six, le 08 octobre, à quatorze heures, le Bureau régulièrement convoqué en date du vingt-cinq septembre 2026, s'est réuni dans les locaux de la commune de Brignoles, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel CONSTANS, Président.

Il examine le point n° 3 de l'ordre du jour, visé en objet.

DELEGUES DES EPCI

PRESENTS AYANT PRIS PART AU VOTE :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

J-M. CONSTANS – R. DEBRAY – V. GARELLO – P. ROUX – N. RULLAN – J. TESSON – P. TONARELLI

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

N. BREMOND – H. PHILIBERT – C. VENTURINO-GABELLE

TITULAIRES ABSENTS/EXCUSES :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

J-M. GUISIANO – F. PERO – C. PORZIO

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine VENTURINO-GABELLE

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 083-200008258-20261008-031_2026-DE

Le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon, structure animatrice du site Natura 2000 « Sources et Tufs du Haut Var » et en charge de la veille réglementaire sur la partie amont du site Natura 2000 « Val d'Argens », mène depuis plusieurs années des actions de suivi, de préservation et de sensibilisation autour des chauves-souris, espèces particulièrement sensibles et à fort enjeu de conservation sur le territoire.

Afin de renforcer ces actions et de mieux faire connaître ces espèces au grand public, le SMPVV souhaite mettre en place un dispositif innovant de suivi et de valorisation. Quatre gîtes stratégiques (Correns, Plan d'Aups, Fox) seront équipés de caméras pilotables permettant une observation en direct, continue et non intrusive des chauves-souris.

Les écoles du territoire bénéficieront d'un accès privilégié à ces outils interactifs et pédagogiques. Huit d'entre elles profiteront également d'interventions menées par une association d'éducation à l'environnement spécialisée dans les chauves-souris. Pour compléter ce dispositif pédagogique, un poster présentant les principales espèces locales et leurs caractéristiques sera réalisé et diffusé auprès des établissements scolaires et du grand public.

En parallèle, un court métrage documentaire permettra de valoriser ces espèces emblématiques et de sensibiliser le grand public aux enjeux liés à leur préservation.

Ce projet contribuera ainsi à améliorer les connaissances scientifiques, à renforcer l'éducation à l'environnement et à mobiliser les habitants autour de la préservation de la biodiversité locale.

Ce projet est co-porté avec le Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume.

La répartition des dépenses est la suivante :

- Fourniture du matériel et installation : 30 052 € HT dont 1/4 pris en charge par le PNR et 3/4 par le SMPVV ;
- Réalisation d'un court métrage documentaire : 12 402,09 € HT répartis à parts égales entre le PNR et le SMPVV ;
- Frais d'électricien pour le raccordement du calvaire : 900 € pris en charge par le PNR
- Création et impression d'un poster pédagogique : 4 960 € TTC répartis à parts égales entre le PNR et le SMPVV ;
- Interventions dans les écoles : 8 000 € TTC répartis à parts égales entre le PNR et le SMPVV.

Une convention de partenariat entre le Parc naturel régional de la Sainte-Baume et le SMPVV fixe les engagements des deux parties. Ainsi, le PNR s'engage à verser au Syndicat mixte Provence Verte Verdon la somme de **4 218,81 €** à l'achèvement du projet.
Le reste à charge est de **7 044,01 €** pour le SMPVV, après application de la clé de répartition (et hors TVA pour la partie investissement).

Pour la réalisation de ce projet, qui a obtenu un avis d'opportunité favorable lors de sa présentation en comité de programmation le 16 janvier 2026, un financement LEADER est sollicité.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 083-200008258-20261008-031_2026-DE

Plan de financement

DEPENSES		RECETTES		TAUX DE FINANCEMENT
Prestations sur devis Investissement	42 454,09 € HT	Conseil Régional PACA	9 010,25 €	16%
		FEADER	36 041,02 €	64%
Fonctionnement	13 860,00 TTC	Autofinancement	11 262,82 €	20%
TOTAL	**56 314,09 €**	**TOTAL**	**56 314,09 €**	**100%**

LE BUREAU

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** le projet BatCam et de valider le plan de financement prévisionnel
- **SOLLICITER** sur ces bases une subvention de **45 051,27** € au titre du FEADER et auprès du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre du programme LEADER Provence Verte Verdon Sainte Baume
- **AUTORISER** le Président à signer tout acte futur se rapportant à ce dossier

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits,

Secrétaire de séance — **Le Président du Syndicat Mixte**

SYNDICAT MIXTE PROVENCE VERTE VERDON

Catherine VENTURINO-GABELLE — **Jean-Michel CONSTANS**